

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET GOUVERNANCE, PAIX ET STABILITE (GPS)

**12 et 13 février 2024
Seychelles**



Projet mis en œuvre par la COI sur financement de

1. La mission principale du Comité de Pilotage (COPIL) est de veiller à ce que les conditions de mise en œuvre du projet permettent l'atteinte des objectifs de façon efficace et efficiente et que le projet réponde aux besoins des bénéficiaires de manière cohérente.
2. A titre de rappel, **les objectifs** de la troisième réunion du COPIL sont les suivants :
 - Présenter le bilan des activités de la deuxième année de mise en œuvre du projet Gouvernance, Paix, Stabilité (GPS) avec un accent particulier sur les résultats atteints et les leçons apprises.
 - Échanger sur les difficultés et défis rencontrés, les mesures d'atténuation et les propositions d'adaptation d'activités.
 - Présenter la situation financière, y compris le bilan de la passation des marchés, du projet et les résultats de l'audit.
 - Présenter et approuver le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) de l'année 3, lequel constitue la programmation annuelle technique et financière du projet.
 - Présenter les actions pour la pérennisation.
 - Préparer les questions évaluatives pour l'évaluation mi-parcours.
 - Echanger sur l'Unité de Gouvernance et les missions d'écoute et de dialogue.

Spécifiquement pour la mise en œuvre des activités de la troisième année :

- Valider des activités proposées et adaptées aux contextes des Etats membres.
- Echanger par groupe thématique sur les activités de la troisième année et formuler des recommandations pour leur bonne mise en œuvre en cohérence avec les enjeux des contextes d'intervention.
- Échanger sur le mode de sélection des bénéficiaires pour confirmer les procédures utilisées par le projet GPS.

A noter qu'il s'agit de la sélection des participants issus de la société civile et les journalistes dans le cadre des formations étant donné que pour la sélection des représentants des institutions, la demande est transmise à l'Officier permanent de liaison qui transmet la demande aux institutions concernées. Pour la société civile, la sélection se passe à travers les plateformes qui ont été associées aux projet dès le lancement et pour les journalistes, des appels à candidatures sont organisés. Ces procédures ont été discutées pour certains cas le long du COPIL et les conclusions se trouvent dans le compte-rendu.

- Echanger sur les projets bénéficiaires de subvention et le rôle des points focaux nationaux comme relais du projet GPS dans le suivi de ces projets.
 - *Il a été question d'informer les points focaux et donc les institutions concernées des projets sélectionnés afin de permettre une potentielle collaboration, surtout dans le domaine de l'éducation civique et électorale.*

Les résultats attendus de la réunion sont les suivants :

- Le bilan annuel de la deuxième année est présenté et discuté.
- Le Plan de travail budgétisé annuel (PTBA) pour la troisième année de mise en œuvre est approuvé y compris les activités nécessitant une adaptation pour tenir compte des leçons apprises.

- Les risques sont identifiés et les recommandations de mesures d'atténuation pour la mise en œuvre des activités de la troisième année sont formulées.
- Le rôle du COPIL en tant que relais et facilitateur dans les Etats membres est discuté.
 - *Il a été question d'informer les points focaux et donc les institutions concernées des projets sélectionnés afin de permettre une potentielle collaboration, surtout dans le domaine de l'éducation civique et électorale.*
- Les actions de pérennisation du projet sont présentées.
- Les questions évaluatives de l'évaluation mi-parcours sont identifiées.

II. AGENDA

3. La troisième réunion du Comité de Pilotage (COPIL) s'est déroulée les 12 et 13 février 2024 à l'hôtel Berjaya à Mahé (Seychelles).
4. L'agenda de la réunion y a été adopté sans modification pour les deux jours de travaux (voir en annexe 1).

III. DEROULEMENT DE LA REUNION ET PRINCIPAUX POINTS DE DISCUSSION

5. La réunion du Comité de Pilotage a débuté le lundi 12 février avec l'arrivée des participants (voir annexe 2 : liste de participants) et par la session d'ouverture.

Session d'ouverture :

6. Le discours pré-enregistré du Secrétaire Général de la COI, Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, a été projeté. (voir annexe 3 : mot d'ouverture du SGCOI).
Le Secrétaire Général a rappelé le rôle central du comité de pilotage dans le suivi de l'impact, les ajustements nécessaires selon les besoins des Etats membres et les orientations stratégiques du projet dans l'objectif final de pérenniser les acquis au-delà de la durée du projet. Il a souligné l'importance du renforcement de la capacité de la COI à promouvoir la gouvernance démocratique et à accompagner le renforcement des institutions sur le long terme conformément au Plan de développement stratégique et ceci, à travers, la mise en place de l'unité de gouvernance, validée par le Conseil des Ministres du mois de mai 2023. Le Secrétaire Général a présenté les avancées importantes du projet après deux ans de mise en œuvre, en occurrence, la redynamisation et/ ou création des réseaux qui jouent un rôle clé d'échanges de bonnes pratiques, de renforcement de capacités par les pairs, de dialogue et aussi d'enracinement de la culture démocratique. Les autres actions phares du projet ont été également mentionnées. Les remerciements aux autorités Seychelloises aux membres du COPIL et à l'AFD ont clôturé le discours.
7. La représentante de l'Agence Française de Développement (AFD), Mme Sadna Ammearally-Nistar, Chargée de mission (portefeuille régional) a prononcé son allocution (annexe 4 : discours de l'AFD). Cette prise de parole était l'occasion de remercier le Secrétaire Général et son équipe ainsi que les autorités des Seychelles pour l'organisation et l'accueil du COPIL. Les résultats du projet ont été passés en revue ainsi que la réussite d'appropriation des actions par les bénéficiaires et la base de la pérennisation à travers la création de l'unité de gouvernance. L'unicité de la COI a été soulignée comme cadre d'intervention de proximité et le projet pour concrétiser le sujet de la paix et de la stabilité. Il a été rappelé que le projet GPS n'a pas de vocation d'accompagner des missions d'observation électorale. L'importance de la contribution concrète des membres du COPIL a été soulignée et il a été annoncé qu'en 2024 un exercice d'évaluation à mi-parcours aura lieu.

8. Le Président de la séance, Mademoiselle Ramchum, acting Clerk de l'Assemblée nationale de Maurice a rappelé les objectifs de la réunion comme cités ci-dessus et a déclaré ouverte la réunion du COPIL.

Présentation des participants

9. Un tour de table a été effectué pour la présentation des participants.

Présentation de l'agenda de la réunion

10. Le Chargé de mission de la COI, Monsieur Marc Maminiaina, a présenté l'agenda. A noter qu'il n'y a pas eu de changements à l'agenda ; lequel a été adopté par tous les participants.

Présentation des objectifs et des résultats attendus de la réunion

11. Le Chargé de mission de la COI, Monsieur Marc Maminiaina, a présenté les objectifs et les résultats attendus de la réunion notamment la présentation et la validation des réalisations de la deuxième année et des activités prévues pour l'année 2024 (voir annexe 6 : objectifs et résultats attendus du COPIL).

Présentation globale du bilan de la deuxième année de mise en œuvre du projet

12. La Cheffe de projet, Madame Eva Palmans, l'expert en gouvernance et élections, Monsieur Gorka Gamarra et l'expert médias, Monsieur Jean-Luc Mootoosamy ont effectué la présentation des activités réalisées par composante de la deuxième année de mise en œuvre du projet.

Il a été souligné, entre autres, que :

- ✓ 89,2 % des activités planifiées pour 2023 ont été réalisées (25 sur 28 activités) ;
- ✓ Certaines activités ont été reportées pour des raisons indépendantes du projet avec un impact sur le budget ;
- ✓ La mise en œuvre de certaines activités a pris plus de temps que prévu en raison du processus de validation, les procédures et le contexte externe ;
- ✓ Une implication active des Points focaux nationaux et des OPL dans la réalisation des activités.

A retenir également que depuis 2022, les activités du projet ont pu atteindre directement 512 bénéficiaires dont 42 % des femmes. Le projet a pu toucher près de 100 institutions

13. Pour la partie communication, la présentation a été faite par l'Assistante en communication, Madame Johanna ANDRIAMAMONJY.
14. La Cheffe de projet a présenté les différents outils de suivi-évaluation du projet. Elle a présenté également les audits et évaluations prévus dans le projet (audit interne, audit externe, évaluation à mi-parcours et finale). Finalement, elle a présenté l'analyse des risques (voir en annexe 7 : présentation du bilan 2023).

Séances de questions / réponse / échanges avec les participants

15. La présentation du bilan a été suivie par une série d'observations / recommandations et de questions formulées par les membres du COPIL. En ce qui concerne les recommandations ayant un impact sur les actions de 2024, elles seront reprises dans le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) 2024. Les principales recommandations et observations qui ont été retenues par le COPIL sont les suivantes :

- **Rôle du media traditionnel face au développement de la technologie, des réseaux, question à prendre en considération à travers le projet et volet « média ».**

- Dans sa stratégie, GPS s'adresse aux médias publics/privés enregistrés localement pour les renforcer, les professionnaliser pour devenir/redevenir des médias de référence.
 - **Prise en compte de la thématique jeunesse dans le projet : proposition par rapport à la mise en place d'un parlement de jeunes dans la région. Cette proposition est à soumettre aux prochaines réunions des instances de l'AP-COI.**
 - Il a été souligné que la thématique de la jeunesse figure parmi les priorités du Secrétariat Général de la COI. Dans le cadre du projet GPS, la jeunesse est impliquée de façon transversale et spécifiquement à travers des activités comme l'appel à projets, les activités de renforcement de capacités. La conférence régionale, qui sera organisée en 2024 en collaboration avec le Système des Nations Unies, traitera également la thématique liée à la jeunesse.
 - **Formations des journalistes :** Renforcer davantage la **diffusion nationale** à travers l'amélioration de leurs capacités techniques. Il existe un besoin de formation sur la question de la couverture des médias traditionnels pour faire le poids face aux Facebookers et « influenceurs ».
- Observation sur la diffusion nationale :** *Une large diffusion en est une mesure pour toucher plus de cibles. La réelle adaptation aux réalités sur terrain des profils requis pour pouvoir participer mérite d'être revue de près.*

Témoignages sur la mise en œuvre et l'impact au niveau des Etats membres par les points focaux nationaux (ou bénéficiaires par intervention par thématique) :

16. Une vidéo illustrant des témoignages a été projetée. Il s'agit d'un participant de la formation en prévention de crise pour la société civile et des participantes de la formation en leadership et mentorat pour les femmes.
- Cette vidéo a été suivie par la présentation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Madagascar sur le processus électoral et l'appui du projet GPS (voir en annexe 16 : présentation de la CENI de Madagascar).
- D'autres témoignages ont été partagés pour illustrer les impacts du projet pour les différentes institutions.
- Un point spécifique a été fait sur **la conférence régionale à Madagascar** et ceci dans l'intérêt de la capitalisation des acquis de cette conférence. Il s'agit des points suivants :
- Confirmation de l'utilité du Réseau électoral de l'océan Indien (REOI) comme un acquis démocratique et un outil opérationnel ;
 - Plateforme de partage des difficultés, défis communs des OGE ;
 - Les cibles (politiques, électeurs) n'étaient pas suffisamment présentes (ciblage à améliorer) ;
 - Processus de désignation à l'Assemblée nationale de Maurice à prendre en considération à l'occasion des prochaines demandes de nomination (impliquer, dans la mesure du possible tous les membres de l'AP-COI).

Présentation de la proposition de programmation de la troisième année de mise en œuvre du projet GPS

17. La Cheffe de projet Madame Eva Palmans, l'expert en gouvernance et élections, Monsieur Gorka Gamarra et l'expert médias, Monsieur Jean-Luc Mootosamy ainsi que l'assistante en communication, Johanna ANDRIAMAMONJY ont présenté en détail les activités prévues pour la troisième année. (Voir en annexe 8 : présentation du PTBA¹). Il a été souligné que les activités de la troisième année de mise en œuvre visent particulièrement à :

¹ En attente de la version amendée suite aux recommandations des membres du COPIL en ayant à l'esprit les attendus du COPIL, en l'occurrence « Présenter et approuver le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) de l'année 3, lequel constitue la programmation annuelle technique et financière du projet »

- Consolider et capitaliser les acquis ;
- Continuer les actions de renforcement de capacités et d'appui/conseil ;
- Accompagner l'appropriation et le transfert de compétence au niveau de la COI ;
- Fournir un appui aux secrétariats et aux réseaux afin de consolider les structures ;
- Encourager le partage des bonnes pratiques (études) et les échanges entre pairs ;
- Appuyer les acteurs de la société civile (appel à projets) ;
- Accompagner la stratégie de pérennisation.

Il a été rappelé que parmi les activités de l'année 2024, il y en a qui ont commencé en 2023 et qui doivent être poursuivies sachant que leur réalisation s'étale sur plusieurs années ou de long terme. Il s'agit, entre autres, de la mise en place de la bibliothèque virtuelle, la réalisation des études comparatives, la création et l'appui au fonctionnement des secrétariats des réseaux et de l'unité de gouvernance, les actions de transfert de compétences.

A travers les leçons apprises et la réponse aux besoins des bénéficiaires, certaines approches ont été adaptées et/ou réorientées en s'assurant de concentrer les efforts sur les acteurs qui sont porteurs de changement et actifs dans la réalisation des objectifs du projet

Échanges avec les participants

Suite aux présentations, les principales recommandations formulées par les participants sont les suivantes : **Processus électoral (A noter que les recommandations au sujet des missions d'écoute et de dialogue sont regroupées dans la section y concernée):**

- L'un des sujets évoqués consiste au déploiement des missions d'observation électorale. Il a été confirmé par le chargé de mission que la COI peut organiser des missions d'observations électorales en dehors du projet GPS dont le financement n'est pas en mesure de prendre en charge ce genre de missions.
- Rappel des recommandations issues de la conférence régionale sur les élections, organisée à Madagascar ²: un appel à été lancé par les participants, notamment, sur la **la nécessité d'approfondir la question et les démarches sur le maintien de la mission d'écoute et de dialogue**
 - Il a aussi été recommandé de planifier ces missions suffisamment avant la date du scrutin (par exemple **en UdC en juin 2024 pour les élections législatives de fin 2024**)
- **Elections générales à Maurice** en 2024 : demande d'appui à la campagne de sensibilisation et d'information. Cette activité est en complémentarité avec d'autres soutiens déjà prévus par le projet comme la formation des journalistes.
- **Union des Comores : Elections législatives fin 2024 et la mise en place d'une nouvelle CENI en juin.** Il a été soulevé le besoin d'organiser une activité spécifique de renforcement de capacités aux membres de la CENI, plus particulièrement, en faveur des membres du secrétariat technique qui seront nommés au cours du premier semestre de l'année.

² **Observation** : tenant compte des discussions durant les travaux de groupe, certes, cette proposition a été évoquée lors de la conférence régionale, mais les membres du COPIL de la thématique « Processus électoral » avaient été unanimes sur le fait que cette question est stratégique et devait relever du Conseil des Ministres de la COI. Ainsi, nous demandons à ce que la rédaction reste fidèle à ces positions du groupe. Par ailleurs, dans cette logique, les participants qui sont des techniciens, pensent qu'à travers ce projet GPS -quand bien même l'intitulé « gouvernance, paix et stabilité »- ne peut en aucun cas se substituer à l'instance décisionnelle qui est le Conseil des Ministres. C'est dans ce sens que la recommandation a été faite tenant compte de l'importance et de la pertinence de cette activité de revoir l'approche avec un TDR à l'appui de façon à consulter de nouveau les pays via les Ministères des Affaires Etrangères des îles afin d'étudier ensemble la faisabilité de ladite mission partant des expériences vécues lors des élections à Madagascar et aux Comores. En somme, prudence et cohérences sont de mises.

- D'autres demandes se sont ajoutées concernant la communication institutionnelle, la désinformation et d'étudier la possibilité d'organiser des actions pour soutenir les OGE sur ces questions.
- **Besoins d'un** partage de bonnes pratiques et **échanges entre pairs au niveau de l'AP-COI** : poursuite du renforcement de la collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
- Démarche par rapport à la mise en place du **comité des sages** : la démarche proposée consiste à éviter l'appel à candidatures mais de saisir plutôt les tenants du pouvoir et l'opposition.
- **ARTOI** : l'objectif initial de redynamisation était bonne. Il correspondait aux partages de programmes comme dans le passé via d'autres structures. La recherche d'autres méthodes qui permettent encore cet échange est souhaitée.
- **Poursuite du plaidoyer pour un mandat de la COI auprès de l'UA** dans le domaine de la Paix, Sécurité, Gouvernance : une démarche a été effectuée au niveau politique par la COI à ce sujet en vue de l'obtention d'un statut d'observateur (formalisation en cours).
 - Le projet GPS appuie la COI dans son plaidoyer à travers les actions concrètes à l'instar de la conférence régionale, laquelle a vu la participation active de l'UA.
- **Thématique sur le changement climatique** comme thème d'intérêt commun pour l'AP-COI et un thème fédérateur qui permet d'étendre les outils et réseaux aux autres domaines d'intervention de la COI.
- Visibilité du projet : besoin d'**investir plus dans la communication sur les outils de gouvernance** que la COI peut proposer à ses Etats membres.
- **Communication institutionnelle** : Il a été recommandé de renforcer les échanges avec les institutions bénéficiaires, y compris les MAE, sur les actions et les outils principalement dans le domaine de la gouvernance et l'Unité de Gouvernance.
- Les membres du COPIL n'ont pas émis d'objections aux changements d'approches proposés pour les activités de 2024.
- Enjeux liés à la **stratégie de pérennisation** : **L'AFD a annoncé la fin** de leur mandat sur les processus électoraux et la coopération parlementaire. La mobilisation des fonds pour les réseaux REOI et AP-COI s'avère une priorité.

Présentation du bilan financier de 2023 et le bilan de la passation des marchés

18. La représentante du Service Administration Finances (SAF), madame Régine Nellun, et le Chef du Service des marchés et contrats (SMC), monsieur Innocent Miada, ont fait une présentation spécifique sur l'appel à projets (annexe 9) , le bilan financier de l'année 2023 et le bilan de la passation des marchés. Il a été porté à la connaissance des membres du COPIL qu'au 31/12/2023, le montant des réalisations financières du projet s'élève à 1 358 083,83 EUR, représentant un taux d'absorption de 65% par rapport au budget de la deuxième année et de 27% par rapport au budget total du projet.(tout en tenant en compte que le taux d'engagement par rapport au budget global est de 47%). Voir les détails dans les présentations y afférentes (annexe 10 : présentation du bilan financier 2023 et annexe 11 : présentation du bilan de la passation des marchés).

Présentation du plan financier 2024

19. L'Assistante Administration et Finances, madame Nirisoa Ramambatiana, a présenté le plan de financement des activités de 2024. Le budget prévisionnel de 2024 se chiffre à 2 318 816.EUR qui représente 30% du budget global du projet hors les imprévus. (en annexe 12 : présentation de la projection financière). Il a été souligné que cette projection est passible de révision en fonction des décisions qui seront prises concernant les activités.

Échanges avec les participants

20. Suite à la présentation du budget de 2023, les clarifications ont été apportées au sujet du taux d'absorption en réponse aux observations émises par les membres du COPIL.

OBSERVATION formulée par le COPIL : À savoir les réalisations cumulatives très faibles de l'ensemble des volets du projet depuis le démarrage du projet soit 27%, et que le taux de réalisation financière des quatre composantes des activités proprement dites n'est que de 16%

Adoption du plan de travail budgétisé (reportée au deuxième jour)

21. Après les échanges sur le Plan de travail budgétisé, il a été proposé de reporter au deuxième jour son adoption compte tenu des échanges sur des sujets spécifiques ainsi que les travaux de groupes en vue r des recommandations sur la mise en œuvre du plan.
22. Il a été ainsi décidé d'apporter une adaptation mineure à l'agenda pour la deuxième journée. La séance sur l'évaluation à mi-parcours a été organisée avant la session de clôture.

Echanges avec les participants pour la mise en œuvre efficace des activités du projet (travail de groupes)

24. Des échanges par groupe thématique ont eu lieu **pour la mise en œuvre efficace des activités du projet**. Trois groupes se sont ainsi penchés sur les activités précises des différentes composantes. L'objectif étant de formuler des recommandations en termes de contenu en phase avec les besoins des acteurs/pays et en termes de calendrier ; tout en tenant compte des événements majeurs dans l'agenda des institutions telles que les élections. Ces recommandations ont été présentées en plénière ; lesquelles sont prises en compte dans le plan de travail annuel budgétisé.

Recommandations issues des travaux de groupe :

25. **Les recommandations suivantes ont été formulées au sujet des activités prévues dans le cadre du REOI et des processus électoraux :**

Missions d'écoute et de dialogue

- Dans l'introduction aux échanges, il a été rappelé par le chargé de mission et l'expert en gouvernance et élections que les missions d'écoute et de dialogue sont des outils que la COI développe dans le domaine de la gouvernance. Cet outil est associé au rôle de la COI dans le cadre de la diplomatie préventive. () Il a été recommandé au projet GPS et à la COI d'informer préalablement les ministères des Affaires étrangères des États membres et d'organiser des missions auprès de ces ministères afin d'échanger sur la pertinence et les possibilités pour cet outil de gouvernance de la COI.
- Il a aussi été recommandé de planifier ces missions suffisamment avant la date du scrutin (par exemple **en UdC en juin 2024 pour les élections législatives de fin 2024**)
- Un des objectifs fixés pour l'année 2024 est ainsi d'établir un cadre harmonisé **des approches et démarches** à suivre et ceci en collaboration avec les États
- En effet, il est important d'harmoniser le cadre des missions d'écoute et de dialogue avec les États membres. Pour cela, il est recommandé de consulter les États membres sur cet outil, les opportunités y associées (voir annexe 13 : présentation missions d'écoute et de dialogue) et intégrer les attentes et positions des États membres sur ces missions dans les termes de références qui sont à valider par les États membres.

Conférence des présidents

- Réalisation de la conférence des présidents en lien avec une autre activité du projet, en l'occurrence, une mission d'imprégnation. Dans ce sens, il a été proposé d'organiser la mission à Madagascar et d'inviter des experts des commissions électorales ayant une solide connaissance dans la lutte contre la désinformation, la communication institutionnelle et l'éducation civique, à titre d'exemple, la Commission électorale de Québec.

Appui au réseau REOI

- En attente de la transmission officielle du projet de protocole par la COI, lequel sera par la suite validé au niveau interne de Maurice. Une cérémonie sera organisée pour la signature.
- Informer les bénéficiaires du projet et les acteurs régionaux en gouvernance sur la mise en place du secrétariat REOI.

Renforcement de capacités

- Il a été demandé par l'Union de Comores de prévoir un renforcement de capacités sur les opérations électorales pour la nouvelle CENI et le nouveau secrétariat technique et ceci en favorisant l'échange entre pairs et la dimension régionale dans l'approche.
- Concernant le cadre légal électoral : Les experts ayant réalisé l'étude comparative sont à déployer aux Seychelles et à Madagascar en 2024 et en Union de Comores et Maurice en 2025. Les experts travailleront avec les OGE avec l'objectif d'établir un rapport avec des éventuelles améliorations des cadres légaux en toute confidentialité et dans le strict respect de la souveraineté des Etats membres de la COI.

Etude sur la mise en place d'une école d'administration électorale

- Il semble important de développer la réflexion en vue de la mise en place d'une école d'administration électorale au niveau de la région. En effet, il est difficile de trouver des personnes ayant des expériences dans le domaine électoral (juridique, logistique, opérations etc...).
- Dans ce sens, il serait important d'assurer des formations qui devraient pouvoir s'ancrer dans la création d'une école.
- Pour cela, en 2024, il est recommandé de faire une étude sur les possibilités de développer et dispenser les modules de formation et dans les universités -ou d'autres centres- qui pourraient accueillir une telle école.
- Il a été mentionné le fait que les Seychelles pourraient héberger l'école. Il serait possible d'avoir des antennes au niveau régional comme l'Ecole Nationale d'Administration à Madagascar (ENAM). Ce dernier ayant été déjà approché par la CENI Madagascar pour accueillir ce type de formation.

26. Les recommandations suivantes ont été formulées au sujet des activités prévues dans le cadre de l'AP-COI :

Etude comparative :

- Pour Maurice, une réunion spécifique est à prévoir avec le Président de l'Assemblée nationale en tant que président de l'AP-COI pour parcourir l'ensemble des activités AP-COI (réunion à tenir en février).
- L'approche participative (point focal, questionnaire, entretiens) a été rappelée.
- En suivant l'exemple de la mission aux Seychelles, le projet enverra des lettres pour informer officiellement les présidents des institutions et pour demander l'appui de l'institution dans l'organisation des entretiens.
- Maurice et Madagascar ont demandé de plus amples informations sur le type de questions posées lors des entretiens surtout avec les députés. Les textes devraient être la première référence et les Secrétaires généraux devraient être les premières personnes à rencontrer vu qu'ils sont les garants des textes régissant le fonctionnement de l'institutions.
- Pour les Comores, à tenir en compte dans l'équilibre des profils d'avoir des députés d'Anjouan et Mohéli.
- Atelier de présentation et de validation des principales conclusions à organiser en marge de la réunion statutaire (date et composition à décider en concertation avec le Président de l'AP-COI, idéalement à organiser dans la deuxième moitié du mois d'avril)

CALENDRIER PROVISOIRE pour les entretiens : Fin février : Comores, deuxième moitié de mars : Madagascar, avril: Maurice

Réunions statutaires AP-COI :

- Organiser une réunion avec le président de l'AP-COI pour décider de la composition/ date.
Lieu : Maurice.
 - Les thématiques suivantes seront traitées lors de cette réunion:
- Contenu de l'étude comparative à valider (principales conclusions/ recommandations)
- Décider sur les thématiques, format, lieu, dates des missions d'imprégnation
- Préparer le séminaire sur le changement climatique
- Fonction/ attentes du secrétariat
- Statut AP-COI
- Pérennisation et cadre légal de collaboration AP-COI/ COI

CALENDRIER PROVISOIRE : Maurice, deuxième moitié du mois d'avril

Séminaire sur le changement climatique :

- Ce séminaire sera l'occasion de présenter, entre autres, le corpus législatif sur les changements climatiques et la boîte à outils pour accompagner les parlements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi-climat efficace, développée par l'APF, en collaboration, avec l'OIF et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). Il s'agira également d'un séminaire qui permettra les échanges d'expérience et de bonnes pratiques interparlementaires.
- Consensus sur l'importance de cette thématique pour les Etats membres de la COI.
- En préparation : présenter le sujet au président de l'AP-COI.
- Organiser des réunions préparatoires avec l'APF.
- Constituer un groupe de travail au sein de l'AP-COI pour voir ce qui existe au niveau national en termes de textes de loi, commissions, identifier les députés qui portent ces sujets.
- Pour la période, fin septembre-début octobre a été avancée. Pour le lieu, l'APF avait fait une proposition d'organiser l'événement à Maurice vu que la présidence de l'AP-COI est assurée par Maurice, que Maurice est un membre actif et que ce lieu permettrait également la participation du personnel du Secrétariat Général de la COI. Le COPIL a fait sortir le fait que Maurice se trouve en année électorale et que cette proposition est à évaluer avec le Président de l'Assemblée nationale. D'autres possibilités ont été discutées et l'Union des Comores s'est proposée à abriter ce séminaire.
- Il est à retenir que le lieu et la date sont à décider en commun accord avec l'AP-COI et l'APF.

Missions d'imprégnation :

- Il a été question du format et du contenu de ces missions pour trouver la meilleure formule, laquelle fera l'objet des échanges à l'occasion de la réunion du bureau de l'AP-COI.
- L'étude comparative aidera à déterminer les thématiques de ces missions (bonne pratiques à partager).
- Faire participer l'administration parlementaire/ personnel travaillant dans les commissions.
- Pour Madagascar, un besoin particulier pour les nouveaux députés (les élections législatives sont prévues pour le 29 mai 2024).

Parlement des jeunes :

- Maurice pourrait être un exemple pour les autres Assemblées et aussi au niveau régional. A organiser en marge de la conférence régionale sur la jeunesse ou du séminaire sur le changement climatique.
- Point de vigilance sur la méthodologie adoptée en vue de la sélection des jeunes : diversifier la sélection, notamment par les institutions, par les OSC et par le SG COI
- Les jeunes sélectionnés devraient porter la voix des jeunes de leurs Etats respectifs (faire des consultations au préalable).
- Proposition à soumettre aux prochaines réunions des instances de l'AP-COI.

27. Les recommandations suivantes ont été formulées au sujet des activités médias :

1. Suivi des activités déjà menées

Elections : Aux Comores et à Madagascar, un suivi est souhaité en vue des législatives. Les besoins pour les Comores seront connus en mars à l'issue d'une évaluation post-présidentielle. Deux formations journalistiques sont souhaitées en province à Madagascar. Il serait souhaitable d'associer la direction de la Communication de la CENI Madagascar dans cette formation journalistique.

2. Nouvelles activités

Elections : Aux Seychelles, l'organisation d'une formation à la compréhension des médias est souhaitée pour les jeunes. La présence d'observateurs, de partis politiques, de groupes de jeunes (Université des Seychelles, Seychelles National Youth Assembly) est souhaitée. L'inclusion d'administrateurs de réseaux sociaux est souhaitée. Le même besoin a été formulé par Madagascar : dans le cadre de formations des journalistes, Madagascar avait demandé également que des séances d'informations sur la compréhension du rôle des médias pour les jeunes se tiennent.

Elections : A Maurice, la Commission électorale devrait être en mesure de participer à une formation journalistique après avril (les délimitations des circonscriptions ayant changé à la suite du vote d'une motion à l'Assemblée nationale, une réorganisation est en cours). Demande de Maurice pour travailler sur les risques liés au sensationnalisme dans la presse et la couverture des contentieux électoraux.

Assemblée nationale : Aux Seychelles, un suivi est important avec les rédacteurs en chef, la hiérarchie au sein des médias. Poursuivre le dialogue déjà entamé avec les journalistes.

Formation à Maurice : une rencontre avec le Speaker de l'Assemblée nationale est recommandée pour arrêter un calendrier de mise en œuvre.

Activité 3.4.2 (renforcement d'équipements) :

Les Seychelles souhaiteraient échanger sur les plateformes de diffusion pour la retransmission des travaux (YouTube est actuellement utilisée)

Les Comores souhaitent une mission d'évaluation pour la mise en place d'équipements d'ici à juin.

A Madagascar, une chaîne parlementaire est en cours de préparation avec la chaîne M24. Un soutien du projet GPS est souhaité après évaluation sur place.

Le partage de compétences de Maurice et des Seychelles pour la couverture des travaux de l'Assemblée est souhaité.

28. Les recommandations suivantes ont été formulées de façon transversale :

- Pour la sélection des participants issus de la société civile et les journalistes dans le cadre des formations, elle se passe à travers les plateformes qui ont été associées aux projet dès le lancement du projet et pour les journalistes, des appels à candidatures sont organisés. Cependant, pour les Seychelles et pour Maurice, ces appels sont adaptés aux contextes spécifiques et ceci en échange avec les OPL respectifs.
- Pour l'appel à projets, il a été question d'informer les points focaux et donc les institutions concernées des projets sélectionnés afin de permettre une potentielle collaboration, surtout dans le domaine de l'éducation civique et électorale).
- Renforcer la communication, l'information y compris la réalisation de missions afin d'échanger sur les actions et les outils de la COI dans le domaine de la gouvernance.
- Faciliter des tables rondes avec des acteurs régionaux dans le domaine de la gouvernance et avec de potentiels bailleurs de fonds qui travaillent dans le domaine de la gouvernance
- Limites du projet : limites des activités spécifiques dans chaque Etat membre sur les questions électorales, s'inscrire dans les activités régionales, faire le lien aussi avec les projets des organisations de la société civile (appel à projet) pour les actions de sensibilisation.

- Avancée très importante de la constitution de l'unité de gouvernance à travers le recrutement du coordonnateur mais l'enjeu consiste à accélérer la capacité d'absorption d'expertise, à travers le renforcement de l'équipe à travers la mobilisation d'un chef d'unité.
- Vote de la diaspora : enjeu commun, AFD a fait une analyse qui pourra être partagée.
- Extension sans cout additionnel: AFD défend la prolongation du projet GPS au-delà de 2025 sous réserve de la disponibilité du budget.
- Gouvernance : L'importance de la participation des OPL au comité de pilotage, un modèle à suivre pour par exemple le projet Horizon 2030.

Point sur la mission d'écoute et de dialogue (à noter que les recommandations issues de la séance plénière résument celles formulées par le groupe de travail sur le processus électoral).

29. Une séance spécifique a été accordée à l'activité concernant les missions d'écoute et de dialogue (MED) afin de tirer des leçons de 2023 et de se convenir de la démarche à adopter.

- Pour rappel, le projet GPS a préparé les termes de références pour le déploiement des missions d'écoute et de dialogue dans le cadre des processus électoraux de Madagascar et de l'Union des Comores. Cette activité étant prévu dans le PTBA 2023 et conformément aux actions prévues dans le plan d'action du REOI et de l'AP-COI ainsi que les recommandations de la conférence régionale « Bonnes pratiques pour la paix et la stabilité dans l'organisation des processus électoraux : le rôle des organes de gestion des élections, des partis politiques et des médias » organisée du 30 août au 01^{er} septembre 2023 à Antananarivo.
- Ces missions n'ont pas pu se réaliser à Madagascar et aux Comores. Il a été ainsi proposé d'évaluer avec les membres du COPIL la marche à suivre en vue de répondre aux besoins des États membres et de décider de façon concertée du maintien ou pas de ces missions.

30. À l'issue de la présentation effectuée par le Chargé de mission et l'expert en gouvernance et élections sur le cadre, les objectifs, la composition, l'approche et les opportunités des MED, des échanges ont eu lieu avec l'ensemble des participants et les recommandations suivantes ont été formulées et qui confirment celles formulées par le groupe de travail sur le processus électoral :

- Poursuite de la réflexion auprès de la COI en vue de l'établissement progressif (1 /3 ans) des outils de diplomatie préventive au sein de la COI.
- Consulter les ministères des Affaires étrangères sur les MED avec la soumission au préalable d'une proposition de TdRs pour examen et validation. Des missions d'échanges conduites par le SGCOI seront menées auprès des États membres pour recueillir leurs propositions par rapport aux tdrs de ces MED.

Point sur les actions de pérennisation

31. Une présentation spécifique a été faite par le chargé de mission sur la mise en place de l'Unité de Gouvernance et son importance pour la pérennisation du projet (voir en annexe 14 : présentation UG). Il a été rappelé l'importance pour la région d'avoir une Unité dédiée à la gouvernance. Il s'agit d'une Unité qui va grandir graduellement. Il est recommandé de d'organiser des présentations et de tables-rondes sur les missions de l'Unité de Gouvernance avec les États membres et les acteurs clé dans la région ainsi que de potentiels bailleurs de fonds.

Echanges sur les questions évaluatives pour l'évaluation à mi-parcours

32. Les travaux de la deuxième journée ont été clôturés avec une présentation des objectifs de l'évaluation à mi-parcours du projet par le représentant de l'AFD, M. Matthieu Genin, laquelle a été d'un échange sous un format d'atelier de propositions de questions évaluatives pour la mission d'évaluation à mi-parcours du projet.

Prochaines étapes et conclusions du COPIL

33. Le chargé de mission a présenté les prochaines étapes qui consistent à la transmission du compte rendu de la réunion, l'intégration des observations dans le PTBA et la réception de l'avis de non objection de l'AFD en vue de la mise en œuvre des activités planifiées.

Mots de clôture

34. Le Président de la séance a prononcé les mots de clôture et la séance a été levée à 15h30 le 13 février 2024.

ANNEXES

Les annexes suivantes sont accessibles à travers le lien suivant :

<https://we.tl/t-PWVN4nZlrB>

Annexe 1 : Agenda de la réunion du COPIL

Annexe 2 : Liste des participants

Annexe 3 : Discours du SG COI

Annexe 4 : Discours de l'AFD

Annexe 5 : Discours Président du COPIL

Annexe 6 : Présentation des objectifs et résultats attendus du COPIL

Annexe 7 : Présentation bilan GPS 2023

Annexe 8 : Présentation PTBA 2024

Annexe 9 : Présentation appel à projets

Annexe 10 : Présentation bilan budget 2023

Annexe 11 : Présentation bilan passation des marchés 2023

Annexe 12 : Présentation projection du budget 2024

Annexe 13 : Présentation Missions d'écoute et de dialogue

Annexe 14 : Présentation Unité de Gouvernance

Annexe 15 : Présentation évaluation à mi-parcours

Annexe 16 : Présentation CENI Madagascar

Présentation sur les conclusions et les prochaines étapes